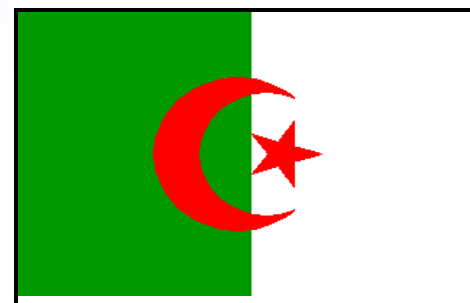




# **Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée**

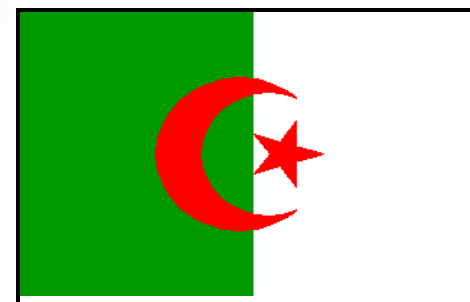




**Etat des lieux de l'innovation  
en Algérie:  
Acteurs, cadre législatif,  
instruments**

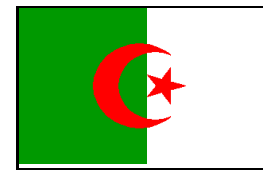
**Hocine Hadjiat**

**Alger, 18 juin 2014**





# 1. Historique

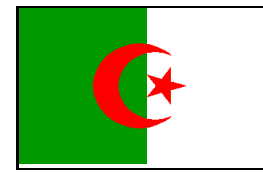


La promotion de l'innovation dans les années 80:

- Circulaire présidentielle (n°31 du 29/09/1985) sur la **promotion de l'innovation dans les entreprises.**
- **Centres de recherche-développement et unités de recherche créés au sein des grandes entreprises publiques** ainsi que des centres de recherche scientifiques et techniques autonomes au niveau de différents ministères (enseignement supérieur, habitat, travaux publics etc).
- Une expérience intéressante dès 1984 de mise à en place des **cercles de qualité** suivant le modèle japonais à **SIDER.**



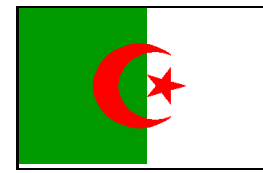
# 1. Historique



- **A partir des années 90** et notamment les années 2000, le développement du secteur privé s'est accéléré sensiblement et a pris des parts de marché importantes notamment dans les secteurs agroalimentaire, électronique, TIC, matériaux de construction.
- **L'ouverture totale du marché national aux importations étrangères** accentuée par les accords de libre échange ont placé les entreprises algériennes et notamment les PME dans des situations difficiles étant souvent incapables de lutter efficacement contre la concurrence étrangère.
- La PME est devenue une préoccupation centrale des pouvoirs publics. **L'amélioration de la compétitivité des entreprises est devenue une priorité.**



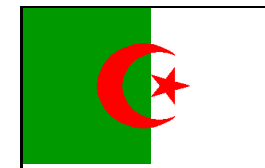
## 2. Les besoins des PME



- Des programmes d'appui à la mise à niveau des PME ont été lancés dès 1999, financés par l'Etat algérien et par des organisations internationales.
- Les actions de mise à niveau ont montré que les besoins dans les PME algériennes se situent autour de :
  - La gestion de la production, la gestion de la maintenance, les systèmes d'information (GPAO, GMAO, l'ERP), la gestion des compétences, l'organisation commerciale, l'accompagnement aux normes ISO 9001, ISO 22000, ISO 14001, ISO 17020 ou 17025 (pour les laboratoires et organismes d'inspection), les bonnes pratiques d'hygiène (BPH), HSE, HACCP, l'optimisation des process, l'introduction de l'automatisation, l'introduction des techniques d'amélioration continue (Kaisen), la diversification de l'activité, la conception de laboratoires,.
  - La formation spécialisée du personnel technique par des experts praticiens.



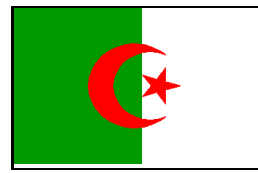
### 3. L'innovation dans les PME



- Les PME algériennes demandent actuellement, principalement
  - de l'expertise pour les domaines cités plus haut, pour les aider à améliorer leur compétitivité sur le marché national et à l'export
  - de la formation spécialisée de leur personnel
  - des études sur leur domaine d'activité : le marché, les technologies, les produits nouveaux,
- L'innovation au sens, produits améliorés, procédés améliorés, nouvelles techniques commerciales et organisationnelles existe dans plusieurs PME grâce au dynamisme des dirigeants et aux actions de mise à niveau réalisées avec l'appui de l'expertise nationale et internationale.



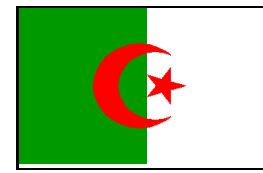
### 3. L'innovation dans les PME



- Certaines PME ont pris conscience de la nécessité d'adopter la **mise à niveau en continue** et de s'appuyer sur les expertises existantes y compris les universitaires dans certains domaines.
- Très peu ont pris conscience de **l'intérêt d'associer les salariés** pour suggérer et mettre en œuvre des idées nouvelles contribuant ainsi à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.
- On peut qualifier les innovations réalisées dans les PME existantes **d'innovations incrémentales**.
- L'innovation au sens introduction au niveau de l'entreprise, de produits nouveaux, de nouveaux procédés est généralement réalisée en partenariat avec des fournisseurs étrangers. Les PME n'ont pas les compétences, ni les moyens financiers pour se lancer seul dans ce genre d'innovation.



## 4. L'environnement de la PME : Le système national d'innovation



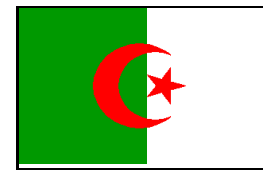
L'Algérie ne dispose pas d'un système national d'innovation officiel. Cependant le gouvernement a adopté plusieurs actions ayant un impact direct ou indirect sur l'innovation dans les PME:

- Création d'une **agence chargée du développement de la PME** (ANDPME) en 2005, dont l'une des principales missions est de gérer un **Programme national de mise à niveau des PME** (PNMàN) budget 386 milliards de dinar. ([www.andpme.org.dz](http://www.andpme.org.dz))
- **Fond de promotion de la compétitivité industrielle** créé en 2000, budget de 4 milliards de dinar, en cours de réorientation vers l'assistance aux structures d'appui chargés de la certification et l'accréditation.





## 5. Au niveau du Ministère de l'Industrie



### – Création de deux centres techniques industriels (CTI)

Mission principale:

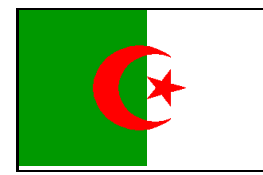
Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en appuyant la politique de mise à niveau, d'innovation et de recherche développement initiés par les pouvoirs publics :

CTI en agroalimentaire (CTAA) (J.O. du 01/03/2012)

CTI des industries mécaniques et de la transformation des métaux(CTIME). (J.O. 26/09/2010)



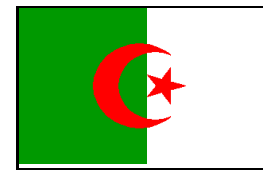
## 5. Au niveau du Ministère de l'Industrie



- **Création d'ALGERAC** chargée de l'accréditation des organismes d'essais et de contrôle (OEC).
- Installation par l'INAPI en coopération avec l'OMPI de 24 **centres d'appui à la technologie et à l'innovation** (CATI) dans certaines universités et entreprises publiques et privées.
- Instauration **d'un prix de l'invention** de 1 million de DA et d'un prix de l'innovation pour les PME : 3 prix dont le montant est de 600.000 DA à 1 million de DA.
- **Formation d'experts nationaux en diagnostic de l'innovation** dans les entreprises (2009).



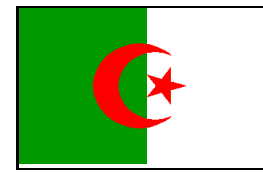
## 6. Au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



- **La loi du 22 août 1998** (98/11) La recherche scientifique et technique est une priorité nationale (art 2) avec pour objectif le développement économique, social, culturel et scientifique et technologique du pays (art. 3).
- Des lois-programmes sur la recherche scientifique et le développement technologique. La 3ème est en cours de préparation.
- **11 Centres** de recherches scientifiques et de développement technologiques doté d'un statut EPST et 3 unités de recherches ([www.dgrsdt.dz](http://www.dgrsdt.dz)).
- **1144 laboratoires** de recherches au niveau des universités ([www.dgrsdt.dz](http://www.dgrsdt.dz)).



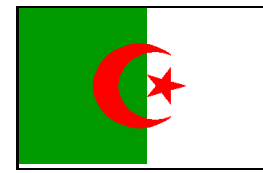
## 6. Au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique



- **34 programmes nationaux de recherche (PNR)** ouverts aux chercheurs algériens résidant en Algérie et à l'étranger couvrant 2841 projets ([www.dgrsdt.dz](http://www.dgrsdt.dz))
- **Conseil national** pour la recherche scientifique et du développement technologique et de **conseils sectoriels** au niveau de chaque ministère
- **Quatre agences** chargées de la conduite de la recherche scientifique :
  - ANDRS (Agence Nationale pour le Développement de la Recherche en Santé)
  - ANDS (Agence Nationale pour la Documentation en Santé),
  - ANDRU (Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire)
  - ANVREDET chargée de valoriser les résultats de la recherche scientifique
- **Rapprochement avec les entreprises** dans le cadre de nombreuses conventions



## 7. Autres ministères



- **Au niveau du Ministère des TIC :**

Une **Agence Nationale de Promotion des Parcs Technologiques** a été créée en 2004. Un premier cyberparc destiné à accueillir des jeunes PME ainsi que des PME innovantes dans le domaine des TIC, est devenu opérationnel en 2009. Trois autres parcs technologiques ont été lancés par la suite à Oran, Ouargla et Annaba.

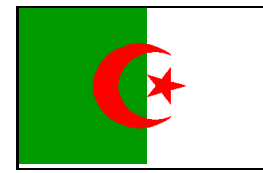
- **Au niveau du Ministère de l'Énergie :**

**Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE)**. L'agence finance la recherche développement liée aux projets d'amélioration de l'efficacité énergétique.

- D'autres centres de recherche publiques existent dans les autres secteurs : CNERIB et CGS (Habitat) avec un statut EPST.



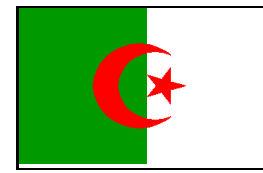
## 8. Programmes de mise à niveau dans le cadre de la coopération internationale



- **Nombreux programmes de mise à niveau** ont été réalisés au profit direct des PME financé en grande partie par la Commission européenne, l'ONUDI et des gouvernements européens :
  - « Programme intégré d'appui et d'assistance à la restructuration industrielle et au redressement des entreprises industrielles en Algérie » financé par l'ONUDI et le PNUD lancé en 1999
  - Programme de mise à niveau de 12 entreprises en 2004 avec l'appui de l'ONUDI financé par le gouvernement Italien
  - Programme d'appui aux PME Eurodéveloppement (EDPME) financé par l'Union européenne
  - Programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PMEII) financé principalement par la l'Union européenne.



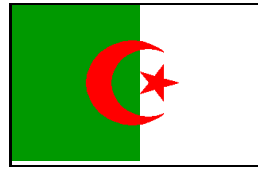
## 8. Programmes de mise à niveau dans le cadre de la coopération internationale



- Etude réalisée en 2008 portant sur l'évaluation des politiques et programmes d'innovation dans le secteur industriel. Cette étude a montré que **le SNI algérien est fortement orienté vers la recherche et pas assez vers l'innovation**. Les principales **mesures proposées** étaient les suivantes :
  - Adoption d'une loi sur l'innovation
  - Création d'une agence nationale de l'innovation finançant les projets
  - Création de centres techniques industriels en relation avec les associations professionnelles
  - Instruments d'incitation
    - Crédit impôt -recherche
    - Statut de doctorant en entreprise
    - Statut du chercheur en entreprise
  - La création avec l'appui de l'ANVREDET de PME à partir des résultats de projets de recherche.
- **Les propositions de loi et d'agence de l'innovation n'ont pas abouti.**
- **Deux centres techniques ont été créés**



## 9. L'invention

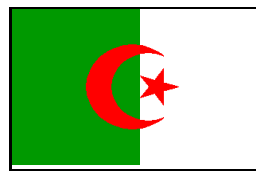


- Le nombre de brevets déposés annuellement par des résidents a évolué passant de 50 en 2006 à 77 en 2010 et 118 en 2013. Il reste très faible.
- 75% des brevets sont le fait de personnes physiques et non de personnes morales. Parmi les individus se trouvent quelques chercheurs.
- En 2012, 18 nouveaux brevets ont été déposés par des chercheurs du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. ([www.dgrsdt.dz](http://www.dgrsdt.dz))
- L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVREDET) appuie les chercheurs à déposer les brevets et contribue à la mise en œuvre des résultats de travaux de recherche brevetés ou non. En 2014, 10 projets sont accompagnés.
- Nous ne savons pas combien de ces brevets ont été mises en œuvre et ont abouti à des innovations. Ces chiffres indiquent néanmoins que l'innovation en tant que mise en œuvre de brevets est très faible en Algérie et a peu d'impact sur la création de PME et donc sur l'emploi. Elle existe néanmoins et a besoin d'être appuyée.





## 10. Commentaires



- L'innovation en tant que moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises existe dans certaines PME grâce au dynamisme des dirigeants et à l'appui des différents programmes de mise à niveau. Elle est de type incrémentale.
- Les PME ont néanmoins besoin d'un soutien permanent en expertise pour maîtriser les technologies existantes et innover.
- L'Algérie a un système d'innovation orienté principalement vers la recherche scientifique universitaire. Le nombre de brevets déposés par les résidents est faible. La contribution de la recherche universitaire à l'innovation n'est pas significative.
- Les centres techniques d'appui aux PME sont inexistants. Les deux centres techniques créés ne sont pas opérationnels.
- L'évaluation des activités d'innovation est inexistante



# **Merci de votre attention**

**Contact:**

**Nom: Hocine HADJIAT**

**Tel: 05 55 38 96 11**

**Email: [hhadjiat@hotmail.com](mailto:hhadjiat@hotmail.com)**

